

La mise en œuvre du portail « Your Europe » dans le cadre du programme « IDA » interchange of data between administrations

Le contexte européen

Les citoyens sont libres de travailler et de s'installer dans l'ensemble de l'Union. De même les entreprises qui le souhaitent peuvent commercer et développer leur production à travers les différents états membres.

Les citoyens comme les entreprises se trouvent généralement confrontés aux demandes des administrations nationales voire à leur spécificité. Profitant du développement des « e-administration » et souhaitant que ce nouvel enjeu n'introduise des entraves à la libre circulation des hommes et des marchandises ainsi qu'au jeu de la libre concurrence dans le cadre des transaction électroniques, la Commission dans le cadre du programme IDA a décidé d'ouvrir un service transfrontalier permettant de mettre à disposition de l'ensemble des citoyens comme à l'ensemble des entreprises installées au sein de l'Union, l'information comme les procédures administratives nationales nécessaires à leur établissement.

Dans cette perspective, l'objectif prioritaire défini par la Commission est de s'assurer que l'ensemble des services numériques soit bien ouvert à tous les états membres. En effet, un correct fonctionnement du marché unique implique que chacun puisse accéder à toutes les informations administratives numériques disponibles au niveau des états membres.

Pour ce faire, trois facteurs devaient être pris en compte :

- *Les formats de diffusion spécifiques à chaque état membre*
- *Les cadres de législation et de procédure différent*
- *La question linguistique*

C'est dans ce cadre, que le projet « Your Europe » s'est constitué. En suivant ses objectifs, il devait permettre

- *de balayer toutes les informations diffusées numériquement au niveau des états membres*
- *d'organiser une présentation claire en provenance des états membres de l'état de la législation et des procédures administratives ;*
- *d'organiser une politique linguistique cohérente permettant une navigation et une recherche aisée de l'information.*

Les caractéristiques du service

L'objectif du portail « Your Europe » est donc d'implanter dans le paysage numérique européen, un service transfrontalier collectant les informations numériques issues des états membres et offrant aux utilisateurs une navigation leur permettant d'atteindre facilement l'information.

Ce service devra en premier être centré sur l'utilisateur « user centric »

Dans cette perspective, le portail a pour première vocation de s'adapter à des groupes d'utilisateurs bien spécifiques.

Deux principales catégories ont été définies

- les citoyens
- les entreprises

De plus, l'information doit être accessible par de multiples entrées. En cela deux modes d'accès ont été définis

- une entrée européenne, partant des règles générales utilisées dans l'ensemble de l'Union ;
- une entrée par état-membre

Dans le cadre européen l'exercice consiste de fédérer des bases déjà existantes mais difficilement repérables dans le cadre du portail Europa

Il s'agit principalement de

EURES : Portail pour la mobilité du travail <http://europa.eu.int/eures>

PLOTEUS : Portail des apprentissages en Europe <http://europa.eu.int/ploteus>

MISSOC : http://europa.eu.int/comm/employment_social/missoc2001/index_en.htm

Portail sur la protection sociale

COWEBS: <http://europa.eu.int/ISPO/ida/jsps/doc.jsp?2051>

Projet de portail sur la "sécurité sociale"

VIES : http://europa.eu.int/comm/taxation_customs/vies/en/vieshome.htm

Portail sur la validation du numéro de TVA

SOLVIT : http://europa.eu.int/comm/internal_market/solvit/index_en.htm

Fondé par IDA, il s'agit d'un espace consacré à la résolution des problèmes avec les administrations nationales

L'ensemble de ces portails est d'ailleurs réintégré au sein de deux entités

- Dialog with citizens
- Dialog with enterprises

Le mode d'intégration,

Les principes d'intégration sont les suivant :

- le portail met en lien au travers d'une architecture décentralisée (la production et la validation des informations est du ressort des Etats membres

- une coordination horizontale afin de valider les chemins de navigation, les modèles de référence et les politiques linguistiques

- une prise en compte des développements technologiques afin d'intégrer les nouveaux modes de production disponibles.

Pour ce faire un comité éditorial regroupant les représentants des États membres en charge de la diffusion des informations administratives coordonne pour le compte du programme IDA et de l'IMAC l'administration du portail.

Ce comité éditorial est organisé par la DG entreprise